



M. le Président Jacquet Jean-Paul

3 rue de Frémy 55170 ANCERVILLE

07.87.48.64.31

Email: jacquet.jean-paul@orange.fr

Affilié à la Société Canine Champagne Ardenne sous
le n° 3939



Saint-Dizier, le 27 Avril 2026

Madame, Monsieur,

Les membres du club canin CSB et moi-même sommes heureux de vous inviter à participer à notre

Concours annuel D'OBEISSANCE

Les 20 et 21 Juin 2026

Juge : Mr. DEZEURE Sébatien

Sur son terrain : route de Villiers En Lieu 52100 SAINT DIZIER

GPS: N 48°65'15.109659 E/O 4°9'08.5154701

Prix des engagements :

17.00 € pour le CSAU

27.00 € pour CSAU et Brevet combinés

17.00 € pour le Brevet et les classes 1, 2 et 3

Règlement à l'inscription du concours, par chèque à l'ordre du club canin CSB.

**Toute inscription devra être retournée dûment complétée et signée
avant le 13 Juin 2026 à l'adresse ci-dessous**

Mr JACQUET Jean-Paul

3 rue de Frémy

55170 ANCERVILLE

Email : jacquet.jean-paul@orange.fr

☎ : 07 87 48 64 31

**Une restauration rapide sera disponible
le Samedi midi si celui-ci commence le matin ;
Et le Dimanche midi**



Demande d'Engagement

Discipline_: **Concours Annuel d'OBEISSANCE**

Juges : Mr. DEZEURE Sébastien

Club organisateur :

Club Canin Cheminots Sportifs Bragards

Collez
votre étiquette

ICI

Date du concours : **20 & 21 Juin 2026**

Nom et affixe du chien :

Race (ou type) :

Numéro de Carnet de Travail, plus FAPAC: N° Carnet de travail : FAPAC :

Nom et prénom du Conducteur :

Adresse

Code postal : Ville :

☎ : Mail

Club : Région :

CSAU Brevet 1 2 3

A JOINDRE A VOTRE ENGAGEMENT :

- 1 étiquette collée sur l'inscription),
- Le règlement de l'engagement à l'ordre du
- La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie,
- Pour les CSAU, la photocopie du certificat de naissance (ou pedigree) pour les chiens inscrits au LOF ou la photocopie de la carte de tatouage pour les chiens non LOF (NB : pour le passage du CSAU, le carnet de travail est souhaitable).
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Une enveloppe timbrée ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie II) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.

Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008, ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club

Signature du Conducteur :

